

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux après convocations légales en date du 17 septembre 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
M. Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mme Marie-France MARMY	Mme Nicole BOUCHERAT
Mr Christian BOURNAT	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Michelle CIERGE
Mme Sylvie ROCHE	Mr Bernard FRASIAK
M. Romain FERRIER	M. Yannick DUPOUE
Mme Anne-Marie OLIVON	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE, Mr Patrice BLANC et Mr Philippe BEAL

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard
- Mme MORAND Catherine donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mme DE FREITAS Déolinda donne pouvoir à Mr BEAL Philippe
- Mme GRANOUILLET Danielle donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mr COSSON Alain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France
- Mme TARTRY-LAVEST Agnès donne pouvoir à Mme EXBRAYAT Sylvie

Absents : Mr Antoine LUCAS, Mr René BROUSSE et Mr Gilles MARQUET

VOTE : **En exercice : 35** **Présents : 26** **Représentés : 6** **Votants : 32**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : économie – pôle commercial – bail commercial avec la SARL boulangerie pâtisserie matteo chanroux

**ECONOMIE – POLE COMMERCIAL – BAIL COMMERCIAL AVEC LA
SARL BOULANGERIE PATISSERIE MATTEO CHANROUX**

Madame la Présidente informe l'assemblée que M. Matteo Chanroux, dirigeant de la SARL Boulangerie Pâtisserie Matteo Chanroux domiciliée à Orléat a fait connaître son intérêt pour le local disponible au niveau du pôle commercial à Crevant-Laveine (partie ex épicerie et réserve).

Madame la Présidente rappelle que deux cellules commerciales sont en cours d'aménagement dans l'ex local boulangerie / épicerie.

M. Chanroux, souhaite ouvrir un deuxième point de vente, il s'agira d'un dépôt de pain incluant une offre en pains, viennoiseries, petite épicerie, snacking, confiserie et presse (Journal La Montagne).

Ceci exposé Madame la Présidente propose à l'assemblée :

- de l'autoriser à signer un bail commercial avec la SARL « Boulangerie Pâtisserie Matteo Chanroux » pour la location du local d'une superficie de 74 m² (espace de vente et réserve), précision faite que les frais d'établissement du bail devant notaire seront pris en charge financièrement par la CCEDA ;
- le montant du loyer mensuel s'établira à 300€ HT ;
- la SARL Matteo Chanroux bénéficiera d'une réduction de loyer à hauteur de 50% sur un an afin de faciliter le démarrage de son activité, cet abaissement de loyer s'appliquera à compter de la date de signature du bail commercial ;
- de lancer toutes les démarches afin de permettre l'installation du point de vente et la relance d'une dynamique commerciale dans ses locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 25 septembre 2025
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 25 septembre 2025
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

